

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_006

Objet : M24.038 – Fourniture, implantation et pose de poteaux d'information voyageurs pour le réseau de transports publics de Cœur de Flandre agglo ainsi que la fourniture d'accessoires de poteau et maintenance

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la possibilité de recourir à une procédure adaptée (montant total estimatif inférieur à 443 000 € HT) en tant qu'entité adjudicatrice pour passer un marché ayant pour objet la réalisation des achats destinés à l'organisation ou à la mise à disposition d'un exploitant de réseau ;

Vu la délibération 2024/204 du Conseil communautaire adoptée le 17 décembre 2024 qui autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché de fourniture, implantation et pose de poteaux d'information voyageurs pour le réseau de transports publics de Cœur de Flandre ainsi que la fourniture d'accessoires de poteau et maintenance avec l'opérateur économique ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation,

Considérant l'avis n°24-123615 du 29/10/2024 paru sur le site du BOAMP, l'avis rectificatif n°24-128491 du 13/11/2024 sur le site du BOAMP et la publicité sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre Interieure_59_20230906W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 28 novembre 2024 avant 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché M24.038 – Fourniture, implantation et pose de poteaux d'information voyageurs pour le réseau de transports publics de Cœur de Flandre agglo ainsi que la fourniture d'accessoires de poteau et maintenance avec l'opérateur économique suivant :

- NT SAS, sous le nom commercial URBANEO (62820 LIBERCOURT) pour un montant maximum de commande de 440 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre de 48 mois (montant estimatif indiqué au DQE de 303 825 € HT soit 364 590 € TTC correspondant à la fourniture, la pose et l'implantation de poteaux)

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **15 JAN. 2025**

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

